



"L'ECHO JARDINOIS"

Bulletin d'information de la commune du Jardin
(canton d'Egletons) édité par la municipalité.

Mars 2014

N° 13

LE MOT DU MAIRE

*Pour moi une page se tourne...
Dans quelques jours, vous allez
élire un nouveau Conseil
Municipal.*

*Permettez-moi de souhaiter à la
future équipe bonne chance pour
son mandat.*

*Car, si je suis persuadé que c'est le
fond qui lui manque le moins, ce
sont les fonds qui lui manqueront
probablement le plus...*

*Au revoir à cette mairie et à ceux
qui m'accompagnaient ! Je vais
maintenant me fondre dans la
population jardinoise en essayant
de lui être utile dans la limite de
mes moyens.*

René Peyron

ACTION MUNICIPALE (année 2013/début 2014)

➤ 1^{er} SEMESTRE 2013

- Vote des budgets : après approbation des comptes administratifs 2012, les budgets 2013 sont votés à l'unanimité. Par ailleurs, les règles de comptabilité publique le permettant, le Conseil Municipal délibère favorablement pour la fusion des deux budgets (principal et eau). Cette nouvelle disposition, applicable au prochain budget, permettra d'éviter des transferts d'un budget à l'autre et ainsi de faciliter le financement des importants travaux liés à l'eau pour la protection des captages.

- Travaux divers :

* Voirie communale : la VC 4 (bretelle du bourg vers la Ramade), qui n'avait pas eu d'entretien depuis très longtemps, est refaite pour un montant de 13910 € TTC, le groupement de travaux intercommunal ayant permis une économie de 1000 €.

* Entrée du cimetière : celle-ci étant très boueuse par temps de pluie, le sol est stabilisé par un revêtement bitume/gravillons pour un peu plus de 4000 € TTC.

Notons que ces travaux sont exécutés dans le cadre de la subvention quinquennale allouée par le Conseil Général pour la voirie et rappelons que la commune récupère une bonne partie de la TVA au bout de 2 années.

* Salle polyvalente : les radiateurs sont changés pour un peu plus de 300 € TTC.

- Convention ATESAT : cette convention porte sur une assistance technique gratuite à la maîtrise d'oeuvre, dans le cadre de travaux, fournie par les services de l'état (en l'occurrence la DDT ex DDE) à notre commune.

➤ 2^{ème} SEMESTRE 2013

- Projet de parc éolien : notre commune étant identifiée officiellement comme zone potentielle de développement éolien dans le schéma régional dédié, trois sociétés spécialisées dans l'investissement éolien ont sollicité la municipalité pour venir présenter leur projet en mairie. Après réflexion sur les retombées économiques communales d'un tel projet et sur condition d'implantation dans la partie Est, dépourvue d'habitat, le Conseil Municipal délibère favorablement pour autoriser la société Phoebus Energy (implantée à Malemort et partenaire d'EDF) à **entreprendre une étude de faisabilité** sur le territoire communal.

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Porté par la région Limousin, ce SCOT est un nouvel espace extra communautaire de projets et de subventions pouvant donc associer plusieurs Communautés de Communes en cohérence territoriale sur des compétences communes et prioritaires. Pour valider ce SCOT sur notre territoire intercommunal, les communes membres doivent délibérer sur son adoption ainsi que sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, lui donnant compétence sur :

- les équipements sportifs et de loisirs,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- la gestion des milieux aquatiques.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

- Subvention pour l'extension du réseau wifi communal : après les travaux d'extension et d'amélioration effectués en 2012 sur ce réseau, la commune a enfin perçu la subvention du Conseil Général correspondante soit 7000 €. (suite au verso)

(suite page précédente)

Le versement très tardif de cette somme ne nous a malheureusement pas permis, comme prévu, d'entreprendre l'extension vers Puyhabilier. Il est donc prévu de solliciter le Conseil Général début 2014 pour enfin voir aboutir ces travaux. Ceux-ci, d'un montant d'environ 6000 €, seront évidemment confiés à Limousin Wireless.

- Protection des captages d'eau potable :

L'étude de cette opération, qui court sur plusieurs années, avance et livre peu à peu ses conclusions. Le projet d'interconnexion des captages de Marcouyeux et Puyhabilier, un temps envisagé, n'est finalement pas retenu en raison d'un coût trop important.

- Entretien des chemins communaux :

Une importante dégradation étant constatée en de nombreux endroits au fil des ans, une cartographie des zones à problème est établie afin de lancer un programme pluriannuel de travaux. Des entreprises vont donc être contactées pour établir des devis de réparation mais rappelons que ce type de travaux ne peut, a priori, pas être subventionné. Cependant, l'entretien de certains chemins étant transféré à la Communauté de Communes dans le cadre du programme de valorisation des chemins de randonnée, celle-ci sera sollicitée pour apporter son concours.

- Préparation du recensement de population avec l'INSEE :

La population de notre commune étant recensée en 2014, comme tous les 5 ans, la loi nous impose de désigner par délibération municipale un Agent Recenseur (effectuant les opérations auprès de la population pour le compte de l'INSEE) ainsi qu'un Coordonateur Communal (interlocuteur de l'INSEE pour la commune). Félix Orosemane et Gilles Bergeal sont donc nommés respectivement Agent Recenseur et Coordonateur Communal.

➤ 1^{er} TRIMESTRE 2014

- Réseau wifi communal :

Le Conseil d'Administration de l'association Limousin Wireless entérine le financement de nouveaux matériels de réception, plus modernes et performants, pour chaque abonné. Celui-ci est commandé et doit être installé en fin de trimestre.

- Protection des captages (bis) :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour autoriser le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) à mettre en place les 3 périmètres de captage. Rappelons que ces travaux, d'un coût total de 105 000 € HT, vont se poursuivre jusqu'en 2015 et devraient être subventionnés à environ 80 % par le Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- Centre d'Incendie et de Secours :

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) gérant le centre d'incendie et de secours de Montaignac étant officiellement dissout depuis le 1er Janvier, conformément à la loi, il est créé une structure de substitution appelée « Entente intercommunale » entre 4 communes (Montaignac/Le Jardin/Champagnac et Eyrein). Cette « entente » sera donc gérée par la mairie de Montaignac sous forme de « conférence » et comptera 3 membres par commune. Précisons que le financement de cette entente se fera, comme précédemment, proportionnellement à la superficie et au nombre d'habitants de chaque commune. Ces nouvelles dispositions sont approuvées par le Conseil Municipal, qui délibère pour l'élection des trois membres siégeant à la conférence jusqu'aux prochaines échéances électorales : René Peyron, Jean-François Gonçalves et Catherine Delestre.

- Voyage scolaire :

La municipalité est sollicitée par l'école primaire de Marcillac la Croisille pour le versement d'une subvention de 144 € visant à faciliter le voyage scolaire d'une jeune administrée jardinoise. Le Conseil Municipal délibère favorablement. Rappelons qu'une décision similaire avait été prise quelques années auparavant.

- Voeux de la municipalité :

Le 25 Janvier et comme chaque année, le Conseil Municipal est heureux de retrouver les jardinois pour un moment de partage et de convivialité autour d'une galette des rois.

- Recensement de population (bis) :

Ce recensement est donc effectué par Félix Orosemane du 16 Janvier au 15 Février. Les désormais 71 logements que compte notre commune sont enquêtés et 86 personnes (+ 2 à réintégrer ultérieurement par l'INSEE) peuvent se revendiquer « Citoyen jardinois ». Signalons en outre qu'une naissance va bientôt avoir lieu à Marcouyeux et qu'un des 2 pavillons Corrèze Habitat au bourg va prochainement accueillir une famille de trois personnes.

- Lignes téléphoniques :

Depuis quelques mois, les abonnés de notre commune subissent de persistants et désagréables problèmes de coupures téléphoniques. Les travaux effectués sur la RD 18 (aqueduc du ruisseau de la Rouffie), fin 2013, semblent en être la cause principale mais les lignes sont en mauvais état et deviennent très vulnérables. Devant l'impossibilité de trouver un interlocuteur valable, la mairie a alerté Mr le Préfet par écrit et ce type de problème, connu sur notre territoire, a également été porté à la connaissance de la Communauté de Communes pour une démarche collective vers les opérateurs.

Quelques images de l'actualité Jardinoise 2013/début 2014



Repas champêtre (03/08/2013)



Cérémonie du 11 Novembre

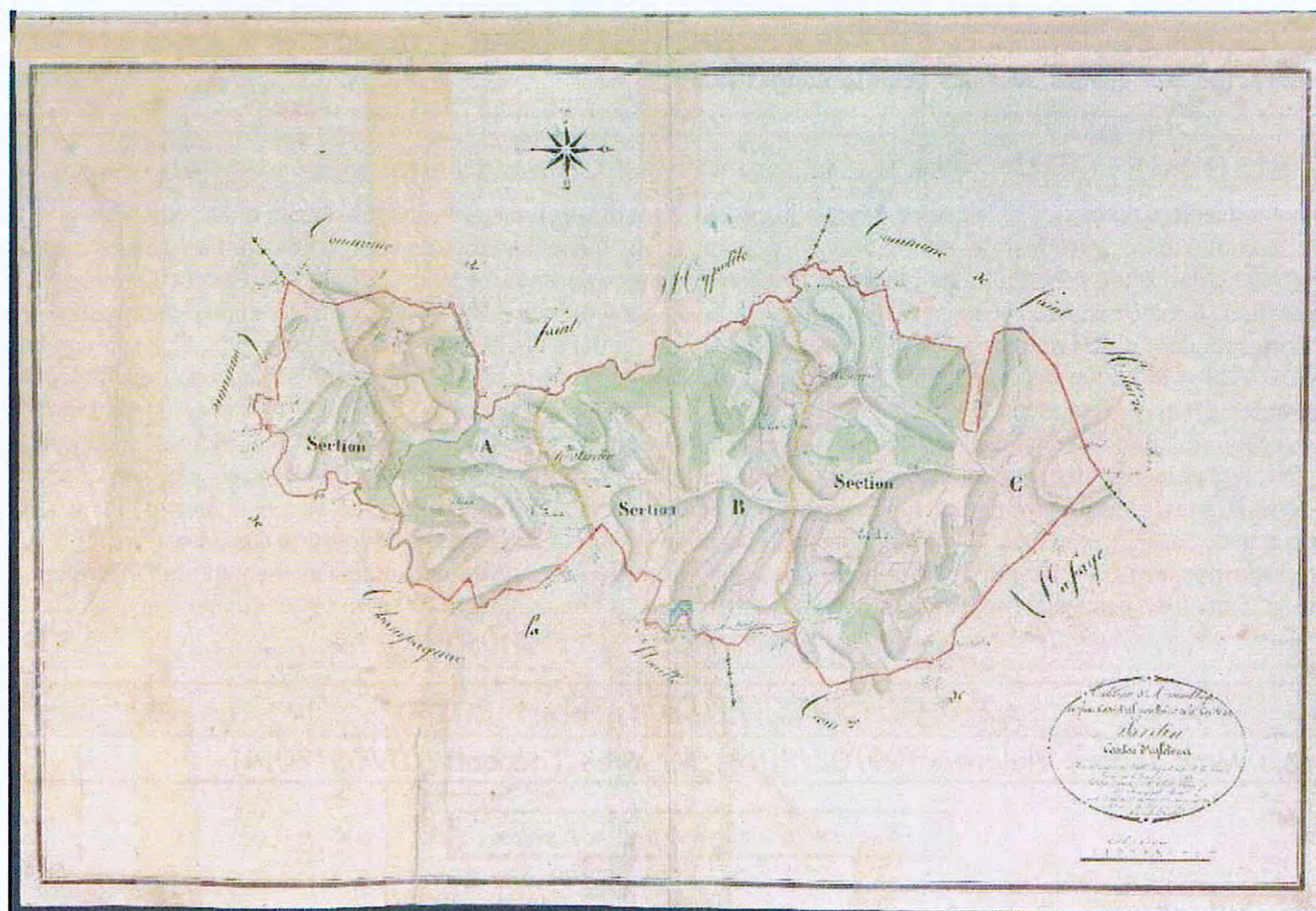


Noël des enfants (21/12/2013)



Voeux de la municipalité (25/01/2014)

1er PLAN CADASTRAL DE LA COMMUNE DU JARDIN DATANT DE 1837 (voir « Un peu d'histoire »)



BUDGETS PRIMITIFS 2013 (principal et eau)

I - Budget principal :

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses (en Euros)</i>		<i>Recettes (en Euros)</i>	
TOTAL	106 031	TOTAL	106 031
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses (en Euros)</i>		<i>Recettes (en Euros)</i>	
TOTAL	47 704	TOTAL	47 704

II - Budget distribution de l'eau :

EXPLOITATION			
<i>Dépenses (en Euros)</i>		<i>Recettes (en Euros)</i>	
TOTAL	16 324	TOTAL	16 324
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses (en Euros)</i>		<i>Recettes (en Euros)</i>	
TOTAL	29 402	TOTAL	29 402

** Nota : le budget de l'eau est artificiellement augmenté par les amortissements, nouvellement inclus en 2012.*

Résultats budgétaires de l'exercice 2012 (dépenses et recettes y compris restes à réaliser) :

⇒ **Budget Principal** : 53 301,07 € (dépenses) et 61 700,06 € (recettes) en **Fonctionnement**,
4 963,40 € (dépenses) et 34 742,01 € (recettes) en **Investissement**

Les résultats d'exploitation de 58 826,35 € en fonctionnement et de 36 617,60 € en investissement sont réaffectés aux mêmes sections pour le budget 2013.

⇒ **Budget Eau** : 6 103,08 € (dépenses) et 8 609,07 € (recettes) en **Exploitation**,
1 404,72 € (dépenses) et 5 635,00 € (recettes) en **Investissement**.

Les résultats d'exploitation de 5 572,85 € en fonctionnement et de - 316,20 € en investissement sont réaffectés aux mêmes sections pour le budget 2013.

UN PEU D'HISTOIRE... sur le cadastre (voir document communal page précédente)

Lors de notre dernière rubrique, nous avons évoqué le cadastre jardoins dans ses caractéristiques mais remettons le cette fois dans le contexte de notre histoire de France, en y ajoutant quelques éléments de compréhension. Le cadastre est un système d'évaluation et de définition des propriétés foncières servant de base à l'assiette fiscale de l'impôt foncier et à sa juste répartition. Il a été instauré sous Napoléon 1er, par la loi du 15 septembre 1807, mais sa mise en oeuvre a pu être plus tardive, correspondant plutôt au règne de Louis-Philippe (années 1830-1840). Elle s'étend donc, pour le département de la Corrèze, de 1808 à 1849. On distingue ainsi le **tableau d'assemblage** (ensemble de la commune), avec son découpage en **sections**, et les **plans parcellaires**, à raison le plus souvent d'un par section mais ne couvrant parfois qu'une fraction de section. Les limites intercommunales, les chemins et éléments naturels du territoire, les lettres des sections ainsi que les contours et les numéros des parcelles divisant la propriété foncière figurent sur ces plans. Les plans cadastraux, accompagnés des matrices de propriétaires, permettent d'effectuer des recherches d'origine de propriété mais peuvent servir également à toute forme d'étude sur l'histoire du paysage, la mise en valeur des terres et l'évolution des propriétés. Pendant des lustres, de volumineux documents ont fait foi pour consigner ces éléments mais l'avènement de l'informatique a révolutionné quelque peu les choses, ne remplaçant toutefois pas un bon arpentage de terrain plan en mains...
(Tableau d'assemblage en page précédente et éléments recueillis auprès des archives départementales).

ETAT CIVIL 2013 / début 2014

- **Décès** : Mme Yvonne Vialaneix (09/02/2014), Mr Yves Thépault (07/03/2014)

Réalisé et imprimé par nos soins